

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille treize, le 19 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES MM G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O.SUSINI J.C.ROUX C.BEAUFILS P.BORDEL et MMES C.MARCHAL G.CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ N.FAILLET S.KOROL S.CELANI V.PUPIER L.BOULAIRE C.JOVET

Absents : M J.L.LAFONT P.FIORINI MMES. J.ROZÉ M.DUC F.ARTOLLE L.DA CRUZ

Pouvoirs :

M J.L.LAFONT donne pouvoir à Mme C.MARCHAL

M P.FIORINI donne pouvoir à M M.GELIN

Mme J.ROZE donne pouvoir à M P.VERNAZOBRES

Mme F.ARTOLLE donne pouvoir à M G.EVANGELISTA

Mme MARCHAL Claude a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2013, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2013.

Le compte rendu du 11 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

N° 01.09.13 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné pour l'exercice 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, pour l'exercice 2012, du rapport du Syndicat Mixte du Nord Dauphiné.

N° 02.09.13 : Rapport d'activités 2012 du Syndicat Intercommunal Murois

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, pour l'exercice 2012, du rapport du Syndicat Intercommunal Murois.

N° 03.09.13 : Installations classées - Carrières de Colombier

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable sur le projet.

N° 04.09.13 : Signature de la convention pour le financement de la Maison Médicalisée de garde de l'Est Lyonnais

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

N° 05.09.13 : Admission en non-valeur - Diverses pièces

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'admission en non-valeur des pièces.

N° 06.09.13 : Demande de subvention exceptionnelle « JOYEUSE BOULE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la « Joyeuse Boule » dans le cadre de leur participation aux Championnats de France 2013.

N° 07.09.13 : ZAC du Petit Bourg - Approbation du compte rendu annuel 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, pour l'exercice 2012, du compte rendu annuel relatif à la ZAC du Petit Bourg de la SERL.

N° 08.09.13 : ZAC du Petit Bourg - Acquisition des parties communes

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes du présent compromis de vente, le coût d'acquisition et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent compromis et tout document afférent.
-

N° 09.09.13 : Cession de portions de chemins ruraux à la société « Roger Martin »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la cession pour partie des chemins ruraux n°17 et 20 pour un cout au m² de 1,2€ et selon les conditions susmentionnées,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et document afférent et
 - **DIT QUE** cette recette sera inscrite au compte 7788.
-

N° 10.09.13 : Abrogation de la délibération n°04.07.13 - Cession portion parcelle BA 112

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITE

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 04.07.13 du 11 juillet 2013 portant cession d'une portion de la parcelle cadastrée BA 112.

N° 11.09.13 : Servitude de passage ERDF AT105

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude ci-annexée,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.
-

N° 12.09.13 : Le Compte Epargne Temps

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création d'un Compte Epargne Temps pour les agents communaux.

N° 13.09.13 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour les risques « santé » et « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour les risques « santé » et « prévoyance » et

APPROUVE la participation financière.

QUESTIONS DIVERSES :